



Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71 - Courriel : svl79@svl79.fr

Comité Syndical Du 7 décembre 2022

Procès-Verbal

Le 7 décembre 2022, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 15 novembre 2022, s'est assemblé dans l'amphithéâtre du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Présents (31 Titulaires et Suppléants) :

AIRAUD Leopold, BILLY Jacques, BODIN Jean-Pierre, BOISSONOT Jany, BONNIN Luc, BUREAU Pierre, COTILLON Nicole, DUBOIS Michel-Pierre, FAZILLEAU Stanislas, FERCHAUD Jean-Noël, GABILLY Pascal, GUILLOTEAU Guy, GUILLOTEAU Michel, COPPET Jacques, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, POIRIER Pascal, QUINTY Tony, RAMBAUD Luc, REGNIER Dominique, RENAULT Claire, ROUSSELOT Patrice, SOURISSEAU Jacques, VRIGNAULT Marie-Claude, BONNET David, DALLET Sylvain, DECESVRE Thierry, DUGAS Luc-Jean, MATHE Christophe, MERCERON Jean-Marie, MORICEAU Roland.

Pouvoirs (1) :

NOURISSON-ENOND Maryse pouvoir à REGNIER Dominique.

Absents-Excusés :

BARBOT Guylène, BODIN Bruno, BREBION Thierry, CAILTON Sandra, CHARTIE Michel, DELUGEAU Sandrine, ECHASSERIAU Viviane, FREROT Jean-Pierre, FROGER Benoit, MARTIN Claudine, MERLET Jean-Marie, GAUTHIER Patrice, RAMBAUD Alexandre, RENAUDET Gilles, THIBAUDEAU Rodolph, TRICOT Dominique, ERISSE Sebastien, GUERIN Patrick, PONT Mathias, GRIMAULT Willy.

| Nombre de voix | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 52 |
| Nombre de membres présents | 31 |
| Nombre de suffrages exprimés | 32 |

Le quorum étant atteint (état d'urgence sanitaire), le Comité peut délibérer.
M. GUILLOTEAU Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 8 Juin 2022

Le compte-rendu de la réunion du 8 Juin 2022 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 8 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2 – Liste des décisions du Bureau

Madame la Présidente présente aux membres du Comité la liste des décisions prises par le Bureau depuis la dernière réunion du Comité :

- 1) Contrat d'assurance groupe des risques statutaires du Centre de Gestion 79
- 2) Adhésion au service médiation du Centre de Gestion 79
- 3) Ouverture d'un poste de technicien territorial
- 4) Cession d'un terrain à Saint Amand sur Sèvre

3 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2023 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Hausse de l'abonnement ordinaire de 4 € pour 2023
- Hausse de 15 centimes du m3 ordinaire et de 20 centimes du m3 industriel pour 2023.
 - > Hausse de 9,2 % de la facture 120m3 TTC pour 2023.
- Augmentation annuelle de l'abonnement de l'ordre de l'inflation
- Recherche d'une épargne nette annuelle de 2,3 Millions d'Euros à long terme.
- Près de 27 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 57 % des investissements.
- Une durée de désendettement contenue à moins de 6 ans en 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2023.**

4 – Fixation du prix de l'eau pour 2023

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 9 Novembre 2022, les élus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau propose au Comité Syndical une évolution des tarifs comme ci-après pour l'année 2023 :

- **Augmentation du 4 € HT par an pour l'abonnement ordinaire (de l'ordre de l'inflation).**
- **Augmentation de la facture TTC de 120 m³ sous le seuil de 10%, soit une hausse de 15 centimes HT du m³ ordinaire.**
- **Augmentation de 20 centimes HT du m³ industriel pour limiter la différence avec le tarif ordinaire.**

| | Tarif 2022 HT | Tarif 2023 HT proposé par le Bureau au Comité |
|-----------------------------------|-------------------------|---|
| - Abonnement ordinaire : | 35,00 € / semestre | 35,00 € / semestre 1 39,00 € / semestre 2 |
| - Abonnement secondaire : | 28,50 € / semestre | |
| - Abonnement droit de puisage : | 125,00 € / semestre | 200,00 € / semestre |
| - Abonnement industriel : | 1.094,00 € / semestre | 1.200,00 € / semestre |
| - Consommation tarif ordinaire : | 1,11 € / m ³ | 1,26 € / m ³ |
| - Consommation tarif industriel : | 0,90 € / m ³ | 1,10 € / m ³ |
| - Ventes en gros : | 1,43 € / m ³ | 1,63 € / m ³ |

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m³ évoluerait de la sorte :

| Désignation | Facture 2022 | Facture 2023 | % 23/22 |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| Abonnement ordinaire : | 70,00 € | 74,00 € | + 5,7 % |
| Consommation - 120 m ³ : | 133,20 € | 151,20 € | + 13,5 % |
| Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ : | 36,00 € | 36,00 € | 0,0 % |
| TOTAL HT | 239,20 € | 261,20 € | |
| TVA 5,5 % | 13,16 € | 14,37 € | |
| TOTAL TTC | 252,36 € | 275,57 € | |
| Prix moyen TTC au m ³ | 2,10 € | 2,30 € | + 9,2 % |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✍️ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2023 présentés ci-dessus.**

5 – Fixation des autres tarifs

La délégation de service public, signée avec VEOLIA, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, VEOLIA assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix de la DSP.

Lors de la réunion du 9 Novembre 2022, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2023 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

| | Tarif 2022 HT | Tarif 2023 HT Proposé par le Bureau au Comité |
|--|---|---|
| - Branchements réalisés par VEOLIA ou dans le cadre d'opérations de travaux du SVL : | Devis HT | Devis HT |
| - Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet) : | 30 % du devis HT | 30 % du devis HT |
| - Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles : | Devis HT | Devis HT |
| - Dessertes d'écart (plus de 100 mètres) : | Forfait Branchement + de 30% à 100% du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical | Forfait Branchement + de 30% à 100% du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical |
| - Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service : | 0 € 1.695 € | 0 € 1.780 € |
| - Création et modification de poteau incendie : | Devis HT | Devis HT |
| - Renforcement de conduite pour la défense incendie (sous réserve de conserver la qualité sanitaire de l'eau) : | Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans) | Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans) |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE les tarifs 2023 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

| | Tarif 2022 HT | Tarif 2023 HT Proposé par le Bureau au Comité |
|---|---------------|--|
| Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent | 42,00 € | 47,00 € |

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

| | Tarif 2022 | Tarif 2023 Proposé par le Bureau au Comité |
|---|-------------------|---|
| | Sans TVA | Sans TVA |
| <u>Entrants :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Ordre de fermeture | 13,00 € | 14,00 € |
| <u>Clients ordinaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure ▪ J + 45 : Ordre de fermeture | 3,00 € 13,00 € | 3,50 € 14,00 € |
| <u>Clients communaux et administrations :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 30 : Date d'échéance ▪ J + 38 : Rappel unique ▪ J + 48 : Ordre de fermeture | 13,00 € | 14,00 € |
| <u>Arrêt de compte :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Remise contentieux | 13,00 € | 14,00 € |

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

| | Tarif 2022 HT | Tarif 2023 HT Proposé par le Bureau au Comité |
|--|---------------|--|
| Frais de fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur) : | 56,00 € | 62,00 € |
| Frais d'ouverture de branchement | 56,00 € | 62,00 € |
| Frais de déplacement pour raisons injustifiés | 56,00 € | 62,00 € |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↪ **APPROUVE les tarifs 2023 présentés ci-dessus.**

6 – Révision des statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine

Le Syndicat du Val de Loire est membre fondateur du SIDAEP Mauges-Gâtine pour la production d'eau potable à partir de la Loire depuis 1957.

Le SIDAEP alimente également depuis 1985 le secteur de Doué la Fontaine. Cette vente se fait depuis toujours par l'intermédiaire d'une convention. La convention actuelle prend fin au 31/12/2022, et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui gère la compétence Eau Potable de ce secteur, a souhaité devenir membre du SIDAEP.

Aussi, Mme la Présidente propose aux membres du Comité de procéder à une modification des statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine pour entériner l'adhésion de la CA Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2023.

La répartition des sièges au Comité Syndical sera alors la suivante :

| Membres adhérents | Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Mauges Communauté | 7 | - |
| Agglomération du Choletais | 4 | - |
| Syndicat du Val de Loire | 3 | - |
| Syndicat d'Eau de l'Anjou | 1 | 1 |
| CA Saumur Val de Loire | 1 | 1 |
| TOTAL | 16 | 2 |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↪ **APPROUVE la révision des statuts du SIDAEP Mauges-Gâtine ainsi présentée.**

7 – Créance irrécouvrables

Madame la Présidente propose au Comité Syndical, de procéder à l'admission en non-valeur des créances qui demeurent impayées, malgré toutes les démarches engagées par le Trésorier.

Liste N° 57011804125 du 04/11/2022

322 pièces.

De 2009 à 2022.

Montant HT = 17.271,73 €.

Montant TTC = 18.488,64 € TTC

Liste Procédure Rétablissement Personnel du 04/11/2022

54 pièces.

De 2014 à 2022.

Montant HT = 11.108,22 €.

Montant TTC = 11.915,14 € TTC

Liste Clôture pour Insuffisance d'Actifs du 04/11/2022

2 pièces.

De 2018 à 2021.

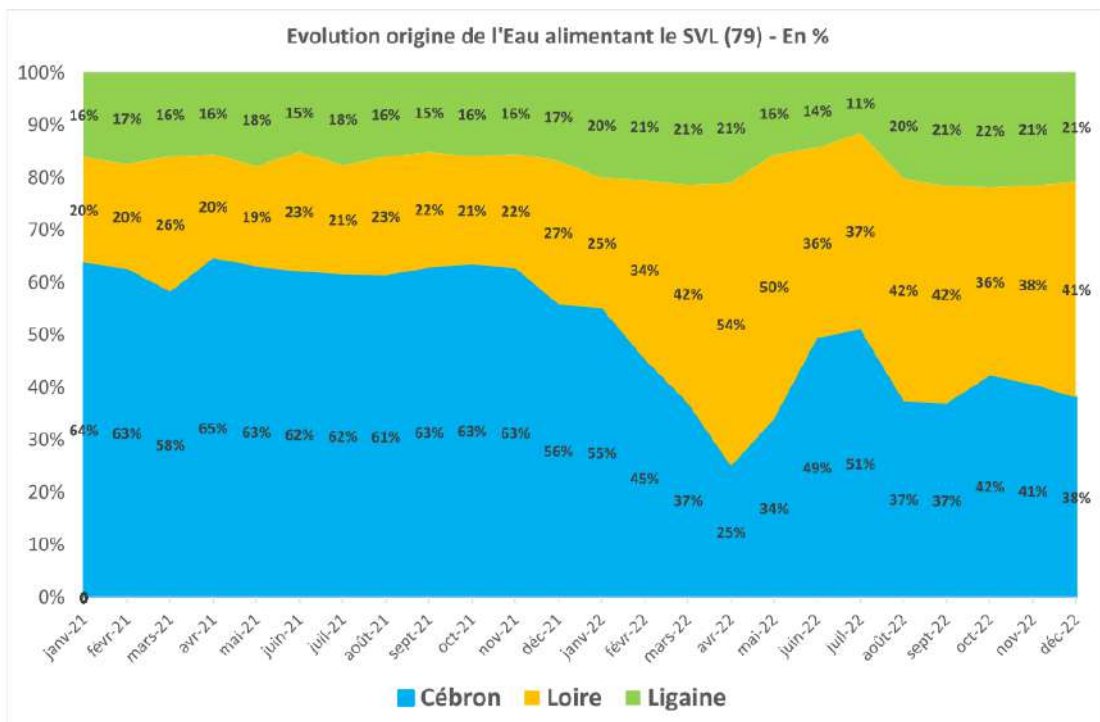
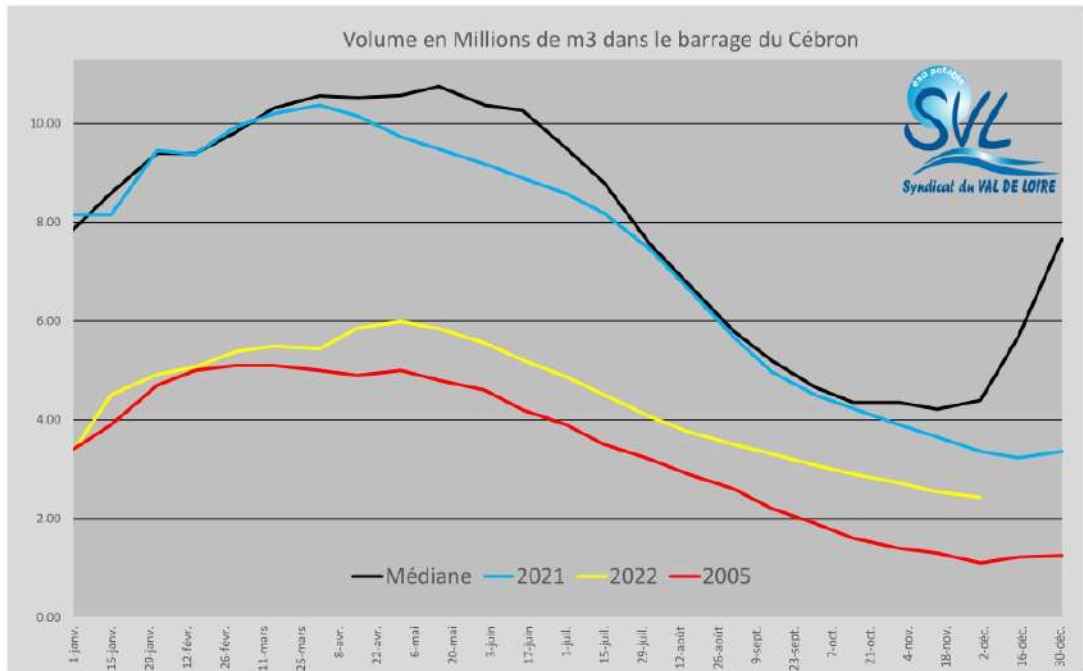
Montant HT = 489,91 €.

Montant TTC = 527,70 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

↪ **AUTORISE Mme la Présidente à passer les montants ci-dessus en créances irrécouvrables.**

8 – Etat des ressources en Eau



9 – Un nouveau château d’Eau à Sanzay

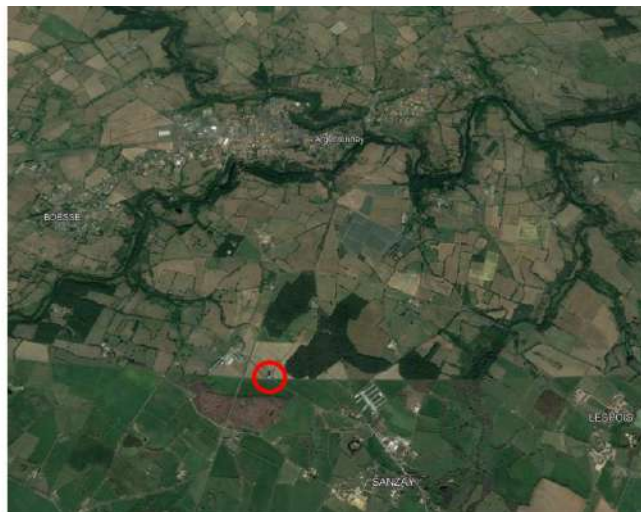
Dans le cadre de la sécurisation de l’alimentation en eau potable, le Syndicat du Val de Loire a décidé la construction d’un nouveau réservoir d’eau potable sur tour à Sanzay.

Cet ouvrage d’une capacité de 2.000 m³, et sur une tour de 44 mètres, se situera à l’intersection de canalisations lui permettant d’être alimenté par les 3 ressources en eau du SVL.

Le projet de château d’eau, choisi à l’issue d’un concours de maîtrise d’œuvre, est présenté à l’occasion du comité syndical.



Ouvrage
Actuel :
La Verderie
de Sanzay



Ouvrage Actuel :

Le réservoir de Sanzay a été construit au début des années 60.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Cote au sol = 138 m.
- Cote Radier = 180 m (soit un fut de 42m).
- Cote Trop Plein = 186 m.
- Capacité = 500 m3.

Une station de pompage est également présente dans le pied de l'ouvrage, avec 3 pompes permettant de refouler l'eau vers Bressuire.



A l'intersection de conduites en provenance des 3 ressources alimentant le Syndicat. Ainsi, il peut être rempli par les 3 ressources différentes :

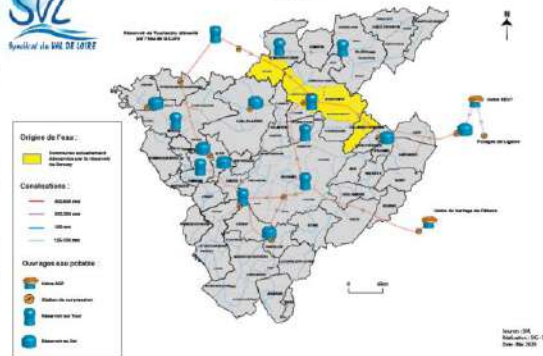
- Eau du Cébron en provenance de Bressuire (Charge 235m).
- Eau de la Loire en provenance de la Tourlandry, via Etusson (Charge 235m).
- Eau de Ligaine en provenance des pompes de la station de la Butte.

Toutes les canalisations qui alimentent ce réservoir ont été renouvelées au cours des 10 dernières années.



Fonctionnement du réservoir

COMMUNES ACTUELLEMENT DESERVIES PAR LE RESERVOIR DE SANZAY



Fonctionnement du réservoir

Le réservoir de Sanzay a une capacité de 500 m3.

| | Volume Jour | Autonomie / Stockage |
|---------------------------------|---------------|----------------------|
| Fonctionnement Normal | 2.000 m3/jour | 6 heures |
| Arrêt Production Ligaine | 2.000 m3/jour | 6 heures |
| Arrêt Production Loire | 2.200 m3/jour | 5 heures |
| Arrêt Production Cébron | 8.000 m3/jour | 1,5 heures |

Diagnostic Réservoir Actuel

- Faible autonomie.
- Ouvrage en mauvais état nécessitant des travaux importants de remise en état.
- Ouvrage des années 1960, difficile à exploiter, et non prévu à sa conception pour recevoir une station de pompage.
- Travaux de conservation estimés en 2020 à plus de 600 k€ HT, pour prolonger la durée de vie de l'ouvrage d'une quinzaine d'années.



Un nouveau château d'eau

Choix du Comité du SVL :

- Un nouveau réservoir en remplacement de l'ancien (démoli après construction du nouveau).
- Caractéristiques du nouvel ouvrage :
 - Volume = 2.000 m³.
 - Cote au Sol = 138 m.
 - Cote radier = 182 m. (44m de tour).
 - Cote Trop-Plein = 192 m.

Implantation nouvel ouvrage :

Acquisition de 1.000 m² de terrain à côté de la parcelle du SVL



Concours de maitrise d'œuvre :

Concours de maitrise d'œuvre lancé pour la construction d'un réservoir d'eau potable sur tour à Sanzay avec les prestations suivantes :

- Château d'eau de 2.000 m3 sur 44 mètres de tour.
- Station de pompage de 500 m3/h à 7 bars dans l'ouvrage.
- Démolition de l'ancien château d'eau.
- Aménagements extérieurs.

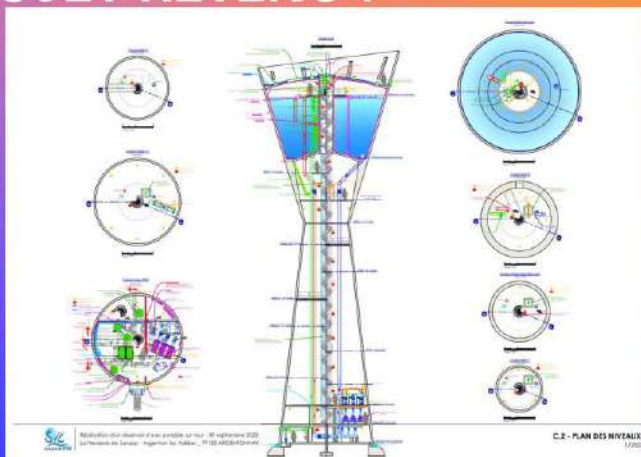
LE PROJET RETENU :



LE PROJET RETENU :



LE PROJET RETENU :



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

La Présidente

Dominique REGNIER

Le Secrétaire de Séance

Michel GUILLOTEAU